



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Les hommes parlementaires sont plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge.

SIGNE ENCOURAGEANT

Le déséquilibre entre les hommes et les femmes est moins prononcé parmi les parlementaires les plus jeunes, pour lesquels le rapport est de :

60:40

HOMMES

FEMMES

GENRE

2,2%

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 2,2 % des 45 000 parlementaires du monde, en augmentation par rapport à 1,9 % en 2016.



Un peu plus de 30 % des chambres hautes du monde ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, en baisse par rapport à 80 % en 2016.

0%

76%

Parmi les chambres hautes du monde, 76 % ne comptent aucun parlementaire de moins de 30 ans, en baisse par rapport à 80 % en 2016.

ÂGE

La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2016



MOINS DE 30 ANS



1,6% → 1,9% → **2,2%**

2,2 % des parlementaires ont moins de 30 ans, en hausse par rapport à 1,6 % en 2014 et 1,9 % en 2016.

MOINS DE 40 ANS



12,9% → 14,2% → **15,5%**

15,5 pour cent des parlementaires ont moins de 40 ans, en hausse par rapport à 12,9 % en 2014 et 14,2 % en 2016.

MOINS DE 45 ANS



23,9% → 26% → **28,1%**

28,1 % des parlementaires ont moins de 45 ans, en hausse par rapport à 23,9 % en 2014 et 26 % en 2016.

MOINS DE 40 ANS

MOINS DE 30 ANS

QUOTAS

Comme en 2016, dans les pays où les quotas de jeunes existent, le pourcentage des parlementaires de moins de 30 ans est nettement inférieur à celui des moins de 40 ans.

L'âge auquel les citoyens peuvent se présenter aux élections parlementaires coïncide rarement avec l'âge légal pour voter.



65%

65 % des chambres imposent un "délai d'attente" entre l'âge de vote et l'âge pour être candidat.

Le délai d'attente est généralement plus long pour les chambres supérieures que pour les chambres uniques ou inférieures.



18 → Moyenne : 27,9 → **45**
L'âge minimum requis pour les chambres hautes varie de 18 à 45 ans, avec une moyenne de 27,9 ans. **Le temps d'attente moyen est de 9,7 ans.**



17 → Moyenne : 21,4 → **40**
L'âge minimum requis pour les chambres uniques et les chambres basses varie de 17 à 40 ans, avec une moyenne de 21,4 ans. **Le temps d'attente moyen est de 3,4 ans.**

ÉLIGIBILITÉ



40,7%

Moins de la moitié des chambres prises en compte ont une **commission** parlementaire qui fait spécifiquement référence aux "jeunes".



72%

72 % des pays visés par l'étude disposent d'un parlement de jeunes, parfois officiellement rattaché au parlement national, mais souvent coordonné par des **organisations non gouvernementales**, des **ministères**, des **établissements scolaires** ou des **administrations locales**.